

VILLE DE ROANNE

TRAVAUX PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE DE ROANNE

Roanne



Il sera prochainement équipé d'un système de contrôle d'accès de type « MiniPark », identique à celui installé en début d'année sur le parc de stationnement République. Cette nouvelle solution de stationnement payant de 9h à 12h et de 14h à 18h, en parking en enclos, sera munie de barrières automatiques.

Publié le 10 décembre 2018

Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Toutes les personnes porteuses de la carte PMR peuvent stationner gratuitement sur le parking sous réserve qu'elles se soient enregistrées préalablement à la police municipale (deux véhicules par personne).

Sachez aussi que les voitures électriques sont admises et leurs utilisateurs devront payer le temps de stationnement. La recharge en électricité reste gratuite.

Autres nouveautés :

- > une seule entrée et sortie rue Voltaire ;
- > un paiement a posteriori avant la reprise du véhicule ;
- > pas de prise de ticket (reconnaissance des plaques minéralogiques par caméra et règlement après la saisie du numéro à partir des deux caisses de paiement mais aussi via l'application gratuite Whoosh).

Les 30 minutes gratuites quotidiennes et les 2h le samedi sont toujours valables.



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

